

REGLEMENT COMPLEMENTAIRE

Promobad en Soirée de PESSAC

Mardi 27 Octobre 2026

ARTICLE 1 : Le Tournoi est autorisé par la FFBAD sous le numéro 2603374. Il se déroule le Mardi 27 Octobre en soirée à PESSAC

ARTICLE 2 : Le tournoi se déroule selon les règles de la FFBAD et du présent règlement. Toute inscription au tournoi entraîne l'acceptation de ces règlements.

ARTICLE 3 : Le tournoi est ouvert à tous les joueurs et joueuses SENIOR de la FFBAD et devront être en possession de leur licence. Les joueurs à partir de Minimes et les joueurs Veterans peuvent s'inscrire

ARTICLE 4 : Le logiciel utilisé pour la gestion de la compétition est BADNET. Le GEO principal est Thomas LAJOIE

ARTICLE 6 : Le Promobad en Soirée de Pessac est un tournoi National qui s'adresse à tous les joueurs et joueuses de série NC à D7. Le nombre de tableau autorisé est de 1.
Le nombre d'inscrits dans le tournoi ou dans un tableau peut ainsi être limité pour le bon déroulement du tournoi (36 paires)

ARTICLE 7 : Le comité d'organisation se réserve le droit de regrouper certaines catégories ou d'en supprimer en cas d'insuffisance d'inscrits dans un tableau en accord avec le juge arbitre et dans l'intérêt du tournoi.

Seuls les tableaux de Doubles Hommes et Doubles Dames sont ouvert

ARTICLE 8 : Tableaux

Dans la mesure du possible, les rencontres se dérouleront par poules unique de 4 minimum. Tous les matchs se dérouleront en 2 sets gagnants de 15 points conformément aux règles FFBAD en vigueur. Les joueurs d'une paire jouent obligatoirement dans la série correspondant au classement de la paire à la date du tirage au sort.

ARTICLE 9 :

- La date d'ouverture des inscriptions est le Lundi 5 Octobre à 10h00
- La date limite d'inscription est le Samedi 24 Octobre à 23h59
- La confirmation des inscriptions sera en ligne à partir du Dimanche 25 Octobre 2026
- La date du tirage au sort est fixée au Dimanche 25 Octobre 2026. Le CPPH sera pris en compte à cette date pour le calcul des points

ARTICLE 10 : L'inscription ne sera prise en compte que si elle est réglée. La prise en compte se fait dans l'ordre d'arrivée des paiements.

ARTICLE 11 : Les frais d'inscriptions sont de 10€ pour 1 tableau

ARTICLE 12 : Tout joueur devenant indisponible aux dates du tournoi doit en faire part par écrit à l'organisateur dans les plus brefs délais. Si l'annonce est faite avant le tirage au sort, le joueur est remboursé des frais d'inscription. Si l'annonce est postérieure à la date du tirage au sort, le joueur doit envoyer (dans les 5 jours suivant la compétition) un justificatif à la Ligue Nouvelle-Aquitaine. Une copie du justificatif doit également être envoyée ou présentée à l'organisateur pour que celui-ci procède au remboursement des frais d'inscription.

ARTICLE 13 : Lorsque l'un des joueurs d'une paire de double annule sa participation avant le tirage au sort, son partenaire doit notifier par écrit à l'organisateur s'il souhaite maintenir sa participation ou se retirer. En cas de maintien, le joueur peut proposer un remplaçant, sinon l'organisateur essaie dans la mesure du possible de trouver un joueur pour compléter la paire.

ARTICLE 14 : Lorsqu'un joueur d'une paire de double annule sa participation après le tirage au sort, son partenaire doit notifier par écrit à l'organisateur s'il souhaite maintenir sa participation ou se retirer. Le remplacement de la paire s'effectuera suivant les priorités suivantes :

- 1) Proposition d'un partenaire par le joueur au moment de l'annulation du partenaire
- 2) Repêchage d'une paire en liste d'attente
- 3) Proposition d'un partenaire en recherche

ARTICLE 15 : Les convocations sont disponibles sur les applications de la FFBAD (Badnet et E-Bad) et seront envoyées par mail.

ARTICLE 16 : Les joueurs doivent être disponibles de 19h00 à 23h (heure de convocation / heure du dernier match lancé)

ARTICLE 17 : Tout joueur doit venir signaler sa présence à la table de pointage dès son arrivée dans le gymnase et ce, chaque jour de la compétition où il est convoqué. En cas de retard, le joueur doit contacter les organisateurs sous peine d'être déclaré forfait lors de son premier match.

ARTICLE 18 : Une tenue de sport correcte (selon les règles de la FFBAD) sera exigée lors du tournoi et tout manquement pourra être sanctionné.

ARTICLE 19 : Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de litige entre les joueurs, les volants officiels du tournoi seront les FORZA 6000.

ARTICLE 20 : Tous les matchs se jouent en auto-arbitrage. Un joueur peut à tout moment faire appel au juge-arbitre qui, si possible, désigne un arbitre ou faisant office.

ARTICLE 21 : Le temps de repos entre 2 matchs est de 20 minutes, entre le dernier volant du match précédent et le premier du match suivant. Les joueurs disposent de 3 minutes entre l'appel et le début du match. Durant ce temps, ils doivent : tester les volants, se mettre en tenue, faire le tirage au sort et s'échauffer.

ARTICLE 22 : Cinq minutes après le deuxième appel, tout joueur absent sera déclaré WO.

ARTICLE 23 : Si le volant touche les structures à l'engagement, il sera remis 1 fois, et s'il touche pendant l'échange il sera compté faute.

ARTICLE 24 : Tout joueur désirant s'absenter de la salle où il joue doit en avertir la table de marque et le juge arbitre sous peine d'être disqualifié.

Le présent règlement sera affiché dans la salle.